

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE : LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	3
Chapitre 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE DU SYMSEM	5
Chapitre 2. PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE	13
2.1.1. Les logements sur le territoire	13
2.1.2. Nombre d’habitants et naissances sur le territoire.....	14
2.1.3. Classes d’âge.....	14
2.1.4. Catégories socio-professionnelles.....	15
Chapitre 3. TONNAGES.....	16
3.1.1. Tonnages des ordures ménagères résiduelles	16
3.1.2. Tonnage de la collecte sélective.....	17
3.1.3. Tonnage de la collecte du verre	19
3.1.4. Tonnages en déchèterie	20
Chapitre 4. PLAN D’ACTIONS.....	23
4.1.1. Axe 1 : Collectivité exemplaire	23
4.1.2. Axe 2 : À la maison	25
4.1.3. Axe 3 : Une seconde vie pour les objets.....	27
4.1.4. Axe 4 : Promouvoir le compostage individuel et les techniques alternatives de gestion des déchets verts.....	29
4.1.5. Axe 5 : compostage collectif.....	32
4.1.6. Axe 6 : À l’école	34
4.1.7. Axe 7 : Communication et sensibilisation	35
4.1.8. Axe 8 : Promouvoir l’engagement citoyen vers un comportement « éco-responsable » ce qui permettra de réduire ses déchets	37
4.1.9. Axe 9 : Tarification incitative	38
4.1.10. Axe 10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	39

INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE : LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La prévention de la production de déchets consiste à faire réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (notamment le réemploi et la réutilisation).

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif de réduire de 10% la production de déchets ménagers et assimilés (cumul des flux d'ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre et des déchets issus des déchèteries) entre 2010 et 2020, mais également d'augmenter la valorisation matière de 55% des déchets par rapport à 2010.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire fixant un plan d'action de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité, ayant la compétence de collecte, et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce document détaille à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets, et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public.

On appelle DMA, les déchets issus de deux types de producteurs : les particuliers et les activités économiques assimilées aux particuliers. Ils sont collectés en porte à porte, en déchèterie ou en points d'apport volontaire.

L'objectif du SYMSEM est de réduire les Déchets Ménagers et Assimilés de 7% d'ici 2025, et de 10% d'ici 2030, par rapport à 2015. Pour cela, nous avons ciblés deux types d'objectifs :

- Des objectifs de prévention des déchets, permettant de réduire la quantité de déchets produits ;
- Des objectifs d'optimisation de la gestion des déchets, permettant d'améliorer la gestion des déchets et de diminuer les coûts liés au traitement des déchets.

Le pilotage et la gouvernance du projet :

Le pilotage et la gouvernance de ce programme sont assurés par :

- o **Un élu référent**
M. René SCHULLER, Président du SYMSEM.
- o **Une CCES**
La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du programme est une structure de consultation et d'échanges.
Le SYMSEM a procédé à un appel à candidatures.

Cette Commission donne un avis tout nouveau projet de PLPDMA élaboré par le SYMSEM, avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif de la collectivité (cf. article R. 541-41-24 du Code de l'Environnement). Les projets de révision du PLPDMA existant doivent également être transmis pour avis par le Comité Syndical à la CCES.

Liste : ADEME, Les Frangines and CO, Récup'R, le bureau.

- **Une équipe projet**

L'élaboration et la conduite de ce PLPDMA sont assurées par l'ensemble de l'équipe du SYMSEM.

Les actions menées par le SYMSEM ont pour but de réduire la quantité de déchets, d'augmenter le tri et le recyclage. Les déchets ultimes sont destinés à l'incinération, ils sont valorisés en énergie électrique, chaleur et matériaux.

Chapitre 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE DU SYMSEM

Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2002, son siège se situant au 4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre.

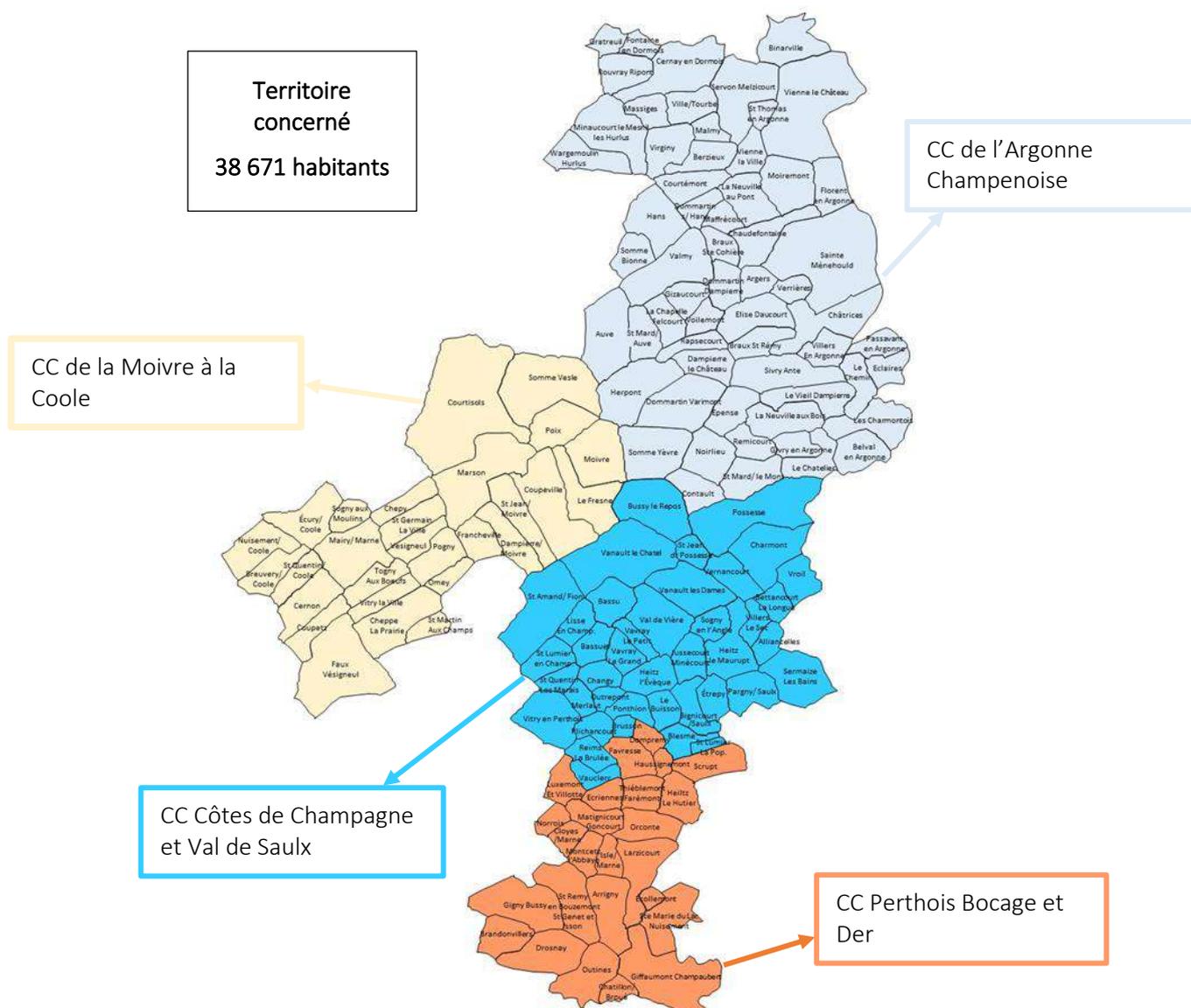
Le SYMSEM assure une mission de service public de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

Il est composé de 4 Communautés de Communes :

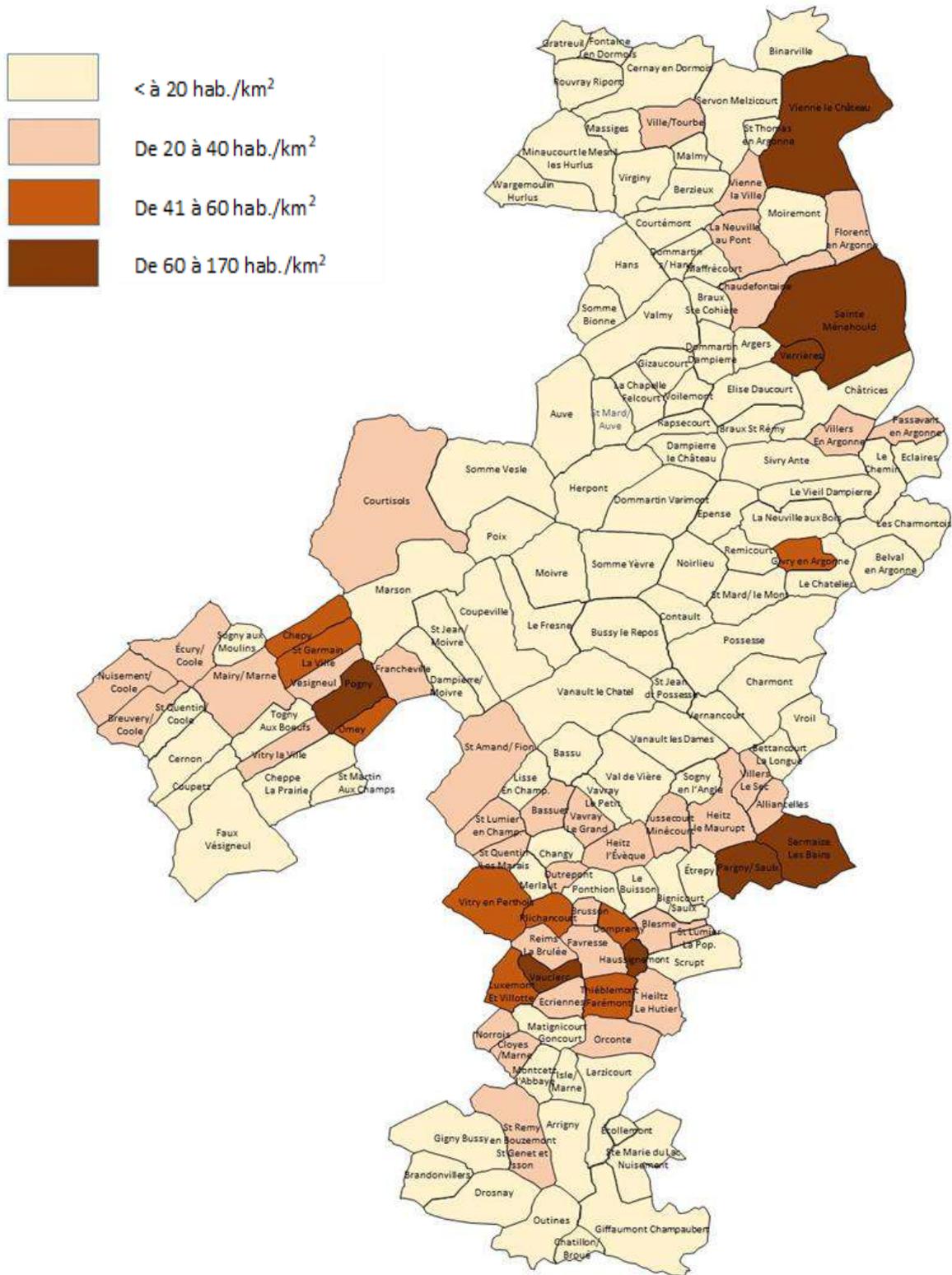
- ☛ Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- ☛ Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- ☛ Communauté de Communes Perthois Bocage et Der
- ☛ Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise.

Le territoire du SYMSEM est ainsi constitué de 153 communes réparties sur 2 014 km², et compte 38 671 habitants (population Insee au 01/01/2022).

L'ADEME classe notre typologie d'habitat en « rural dispersé ».



DENSITÉ DE POPULATION SUR LE TERRITOIRE DU SYMSEM



	COMMUNES	POPULATION TOTALE
CC CÔTE DE CHAMPAGNE ET SAULX	Alliancelles	145
	Bassu	99
	Bassuet	254
	Bettancourt-la-Longue	77
	Bignicourt-sur Saulx	181
	Blesme	208
	Brusson	182
	Bussy-le-Repos	135
	Changy	117
	Charmont	231
	Étrepy	133
	Heiltz-le-Maurupt	428
	Heiltz-l'Évêque	294
	Jussecourt-Minecourt	206
	Le Buisson	93
	Lisse-en-Champagne	117
	Merlaut	246
	Outrepont	83
	Pargny-sur-Saulx	1810
	Plichancourt	248
	Ponthion	107
	Possesse	148
	Reims-la-Brûlée	226
	Saint-Amand-sur-Fion	1031
	Saint-Jean-devant-Possesse	32
	Saint-Lumier-en-Champagne	268
	Saint-Lumier-la-Populeuse	47
	Saint-Quentin-les-Marais	134
	Sermaize-les-Bains	1848
	Sogny-en-l'Angle	68
	Val-de-Vière	130
	Vanault-le-Châtel	176
	Vanault-les-Dames	365
	Vauclerc	491
	Vavray-le-Grand	161
	Vavray-le-Petit	65
	Vernancourt	87
	Villers-le-Sec	114
	Vitry-en-Perthois	828
	Vroil	104
40	11716	
CC DE LA MOIVRE A LA COOLE	Breuvry-sur-Coole	217
	Cernon	126
	Cheppes-la-Prairie	167
	Chepy	430
	Coupetz	80
	Coupéville	162
	Courtisols	2404

	Dampierre-sur-Moivre	112
	Écury-sur-Coole	494
	Faux-Vésigneul	242
	Francheville	202
	Le Fresne	76
	Mairy-sur-Marne	551
	Marson	286
	Moivre	62
	Nuisement-sur-Coole	365
	Omey	207
	Pogny	914
	Poix	70
	Saint-Germain-la-Ville	674
	Saint-Jean-sur-Moivre	206
	Saint-Martin-aux-Champs	109
	Saint-Quentin-sur-Coole	103
	Sogny-aux-Moulins	111
	Somme-Vesle	369
	Togny-aux-Bœufs	138
	Vésigneul-sur-Marne	234
	Vitry-la-Ville	388
	28	9499
CC PERTHOIS BOCAGE ET DER	Arrigny	238
	Brandonvillers	187
	Châtillon-sur-Broué	77
	Cloyes-sur-Marne	127
	Dompremy	136
	Drosnay	219
	Écollemont	55
	Écriennes	172
	Favresse	224
	Giffaumont-Champaubert	273
	Gigny-Bussy	233
	Haussignémont	295
	Heiltz-le-Hutier	233
	Isle-sur-Marne	96
	Larzicourt	277
	Luxémont-et-Villotte	459
	Matignicourt-Goncourt	149
	Moncetz-l'Abbaye	93
	Norrois	152
	Orconte	385
	Outines	131
	Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	272
	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	517
	Script	130
	Thiéblemont-Farémont	533
	25	5663
CC DE L'ARGONNE CHAMPENOISE	Argers	115
	Auve	302
	Belval-en-Argonne	46

	Berzieux	75
	Binarville	95
	Braux-Sainte-Cohière	94
	Braux-Saint-Remy	83
	Cernay-en-Dormois	144
	Châtrices	34
	Chaudefontaine	318
	Contault	67
	Courtémont	61
	Dampierre-le-Château	109
	Dommartin-Dampierre	67
	Dommartin-sous-Hans	57
	Dommartin-Varimont	138
	Éclaires	96
	Élise-Daucourt	90
	Épense	122
	Florent-en-Argonne	231
	Fontaine-en-Dormois	12
	Givry-en-Argonne	450
	Gizaucourt	116
	Gratreuil	27
	Hans	146
	Herpont	131
	La Chapelle-Felcourt	49
	La Neuville-au-Pont	545
	La Neuville-aux-Bois	141
	Le Châtelier	62
	Le Chemin	53
	Le Vieil-Dampierre	111
	Les Charmontois	118
	Maffrécourt	58
	Malmy	33
	Massiges	50
	Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus	50
	Moiremont	194
	Noirlieu	106
	Passavant-en-Argonne	208
	Rapsécourt	35
	Remicourt	59
	Rouvroy-Ripont	6
	Sainte-Menehould	4150
	Saint-Mard-sur-Auve	63
	Saint-Mard-sur-le-Mont	119
	Saint-Thomas-en-Argonne	39
	Servon-Melzicourt	107
	Sivry-Ante	181
	Somme-Bionne	75
	Somme-Yèvre	119
	Valmy	301
	Verrières	393
	Vienne-la-Ville	173
	Vienne-le-Château	519

	Villers-en-Argonne	235
	Ville-sur-Tourbe	216
	Virginy	83
	Voilemont	45
	Wargemoulin-Hurlus	47
	60	11969
TOTAL POUR L'ANNÉE 2022	153 communes	38671

Le SYMSEM organise la collecte et le traitement des déchets des ménages sur l'ensemble de son territoire. Ses missions consistent à :

- Collecter les déchets des ménages et des professionnels qui ont les mêmes caractéristiques que ceux des ménages (DMA) ;
- Acheminer ces déchets vers les installations de tri, de traitement, de valorisation ou de stockage adaptées ;
- Communiquer, sensibiliser et accompagner les usagers à mieux trier et à réduire leur production de déchets.

Le SYMSEM exerce différents modes de collecte sur son territoire :

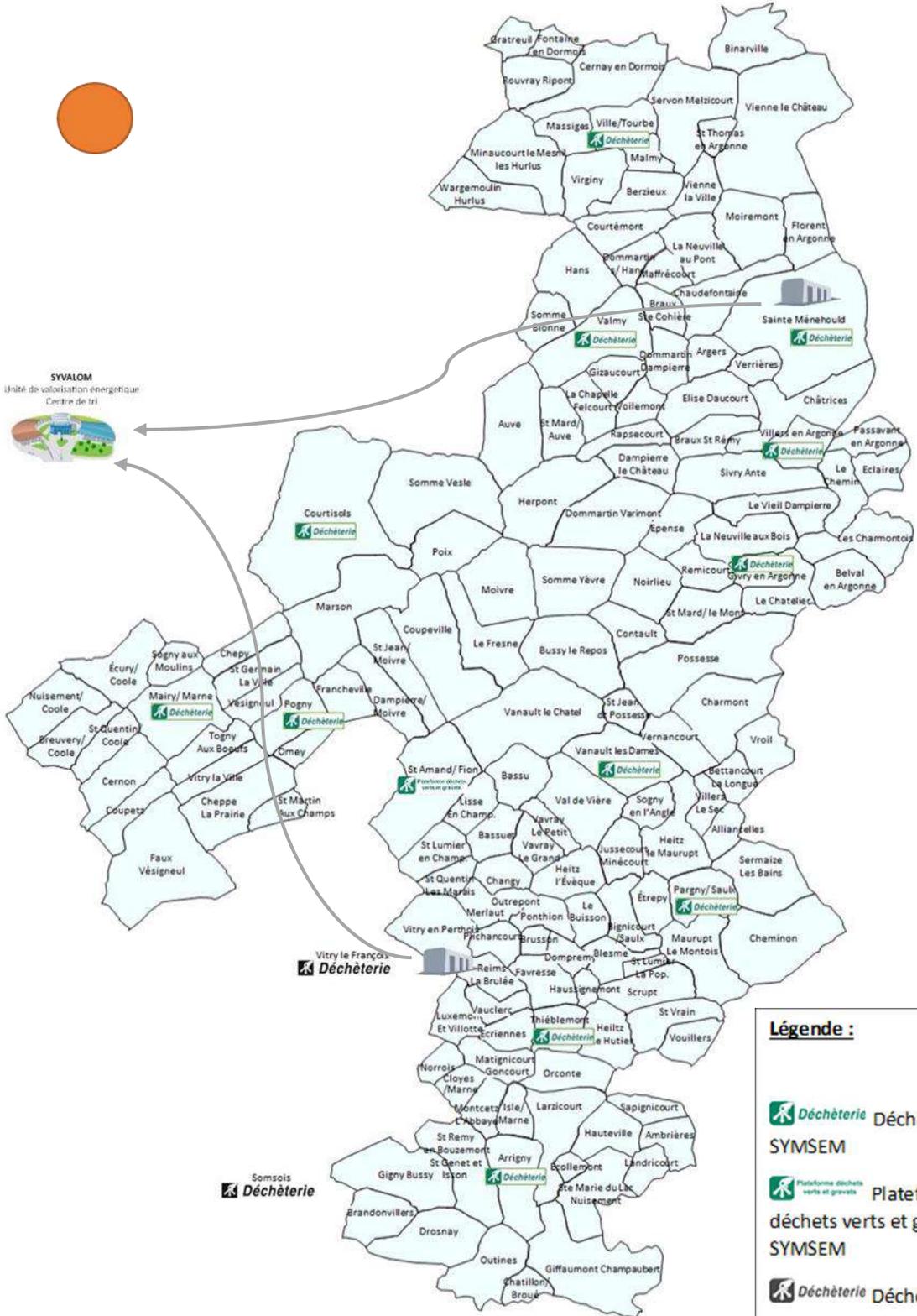
- La collecte en porte-à-porte :
 - Pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
 - Pour les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) hors verre : les Briques alimentaires, les Cartonnettes d'emballages, les Métaux (acier, aluminium), les bouteilles et flacons en Plastique, ainsi que les papiers/Journaux/magazines (BCMPJ).
 - À compter du 1^{er} janvier 2023, le SYMSEM passe en extension des consignes de tri
- La collecte en points d'apports volontaires :
 - Pour les emballages en verre.
- La collecte en déchèteries :
 - Pour les déchets volumineux ou dangereux acceptés pour cette collecte.

Les principales installations dédiées aux déchets sont les suivantes :

- 12 déchèteries et 1 plate-forme de déchets verts et gravats sont situées sur le territoire (2 autres déchèteries sont accessibles à certains habitants du territoire). Elles couvrent un large panel de typologies de déchets, et chaque typologie de déchets fait l'objet d'une filière et d'un traitement spécifique.
- 2 centres de transfert (Sainte-Ménéhould et Vitry-en-Perthois) sont utilisés par le SYMSEM et permettent de regrouper en un lieu les emballages ménagers recyclables (hors verre) dans une zone et les ordures ménagères dans une autre zone, avant leur reprise et transport en semi-remorque vers le SYVALOM située à La Veuve (51).
- Les emballages, papiers et journaux, sont transportés au centre de tri du SYVALOM située à La Veuve (51) pour y être triés (briques alimentaires, cartonnettes d'emballages, métaux, bouteilles et flacons en plastique, papiers/journaux/magazines) puis orientés vers les filières de recyclage adaptées.
- Les emballages en verre sont acheminés vers une usine verrière, O-I Manufacturing à Reims (51).



SYVALOM
Unité de valorisation énergétique
Centre de tri



Légende :

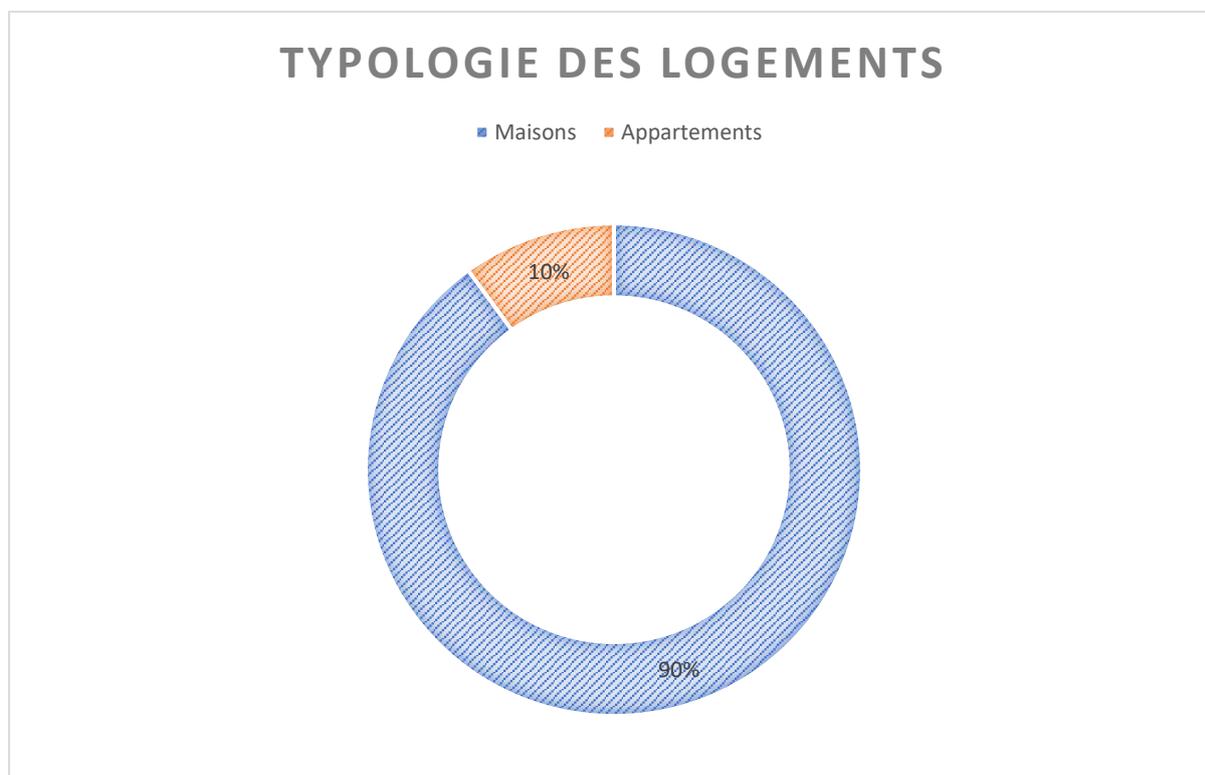
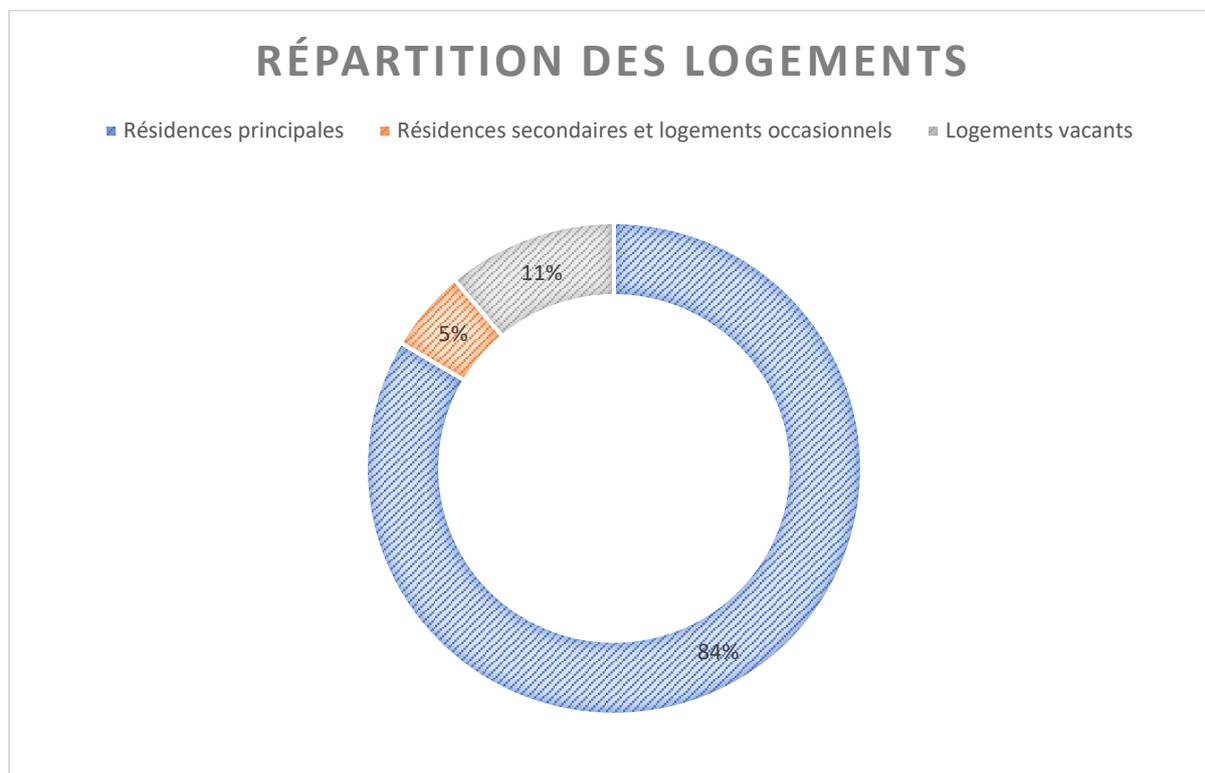
- Déchèterie du SYMSEM
- Plateforme déchets verts et gravats du SYMSEM
- Déchèterie extérieure
- Centre de transfert
- SYVALOM
- Usine verrière

Le SYMSEM exerce la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire, dans le cadre d'un marché, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, Éco-Déchets. Dans un esprit de continuité des organisations, la compétence traitement a été transférée au SYVALOM.

Le SYMSEM assure la gestion de ses déchèteries par l'intermédiaire d'un prestataire privé, Suez.

	Mode de collecte		
	Collecte séparée en porte-à-porte	PAV	Déchèterie
Ordures ménagères (poubelle noire)	X		
Emballages ménagers recyclables (sac jaune)	X		
Verre		X	
Déchets verts			X
Déblais /Gravats			X
Encombrants			X
Bois			X
Déchets Chimiques Eco-DDS			X
Déchets Chimiques Hors Eco-DDS			X
Déchets d'équipement électriques/électroniques (DEEE)			X
Cartons			X
Mobilier			X
Métaux			X
Piles et accumulateurs			X
Radiographies			X
Batteries			X
Lampes, néons, ampoules			X
Cartouches d'encre			X
Huiles de vidange			X
Huiles de fritures			X
Capsules Nespresso			X
Textiles			X

2.1.1. Les logements sur le territoire



Source : Chiffres Insee 2019.

Les indicateurs de l'Insee permettent de définir les principales caractéristiques liées à la population du territoire du SYMSEM.

Caractéristiques utiles dans le cadre du PLPDMA :

Les tonnages de déchets verts sont toujours plus importants en territoire rural, en raison du taux d'habitat pavillonnaire avec un jardin.

L'entretien des jardins individuels serait à l'origine de cette importance de déchets verts.

2.1.2. Nombre d'habitants et naissances sur le territoire

Le taux de natalité sur le secteur du SYMSEM correspond à 10%. Ce taux est en baisse par rapport aux précédentes années.

Caractéristique utile dans le cadre du PLPDMA :

De sa naissance à sa propreté, un bébé utilisera environ 4 340 couches, ce qui représente à l'échelle du SYMSEM 5 618 853 couches jetables produites par an.

2.1.3. Classes d'âge

Age	Totaux en 2018	%
0 à 14 ans	7 012	18%
15 à 29 ans	4 906	13%
30 à 44 ans	6 842	18%
45 à 59 ans	8 349	21%
60 à 74 ans	7 685	20%
75 ans ou plus	4 052	10%
Total	38 846	100%

Age	France - 2021	%
0 à 14 ans	11 962 889	18%
15 à 29 ans	11 687 166	17%
30 à 44 ans	12 419 587	18%
45 à 59 ans	13 246 995	20%
60 à 74 ans	11 681 036	17%
75 ans ou plus	6 409 568	10%
Total	67 407 241	100%

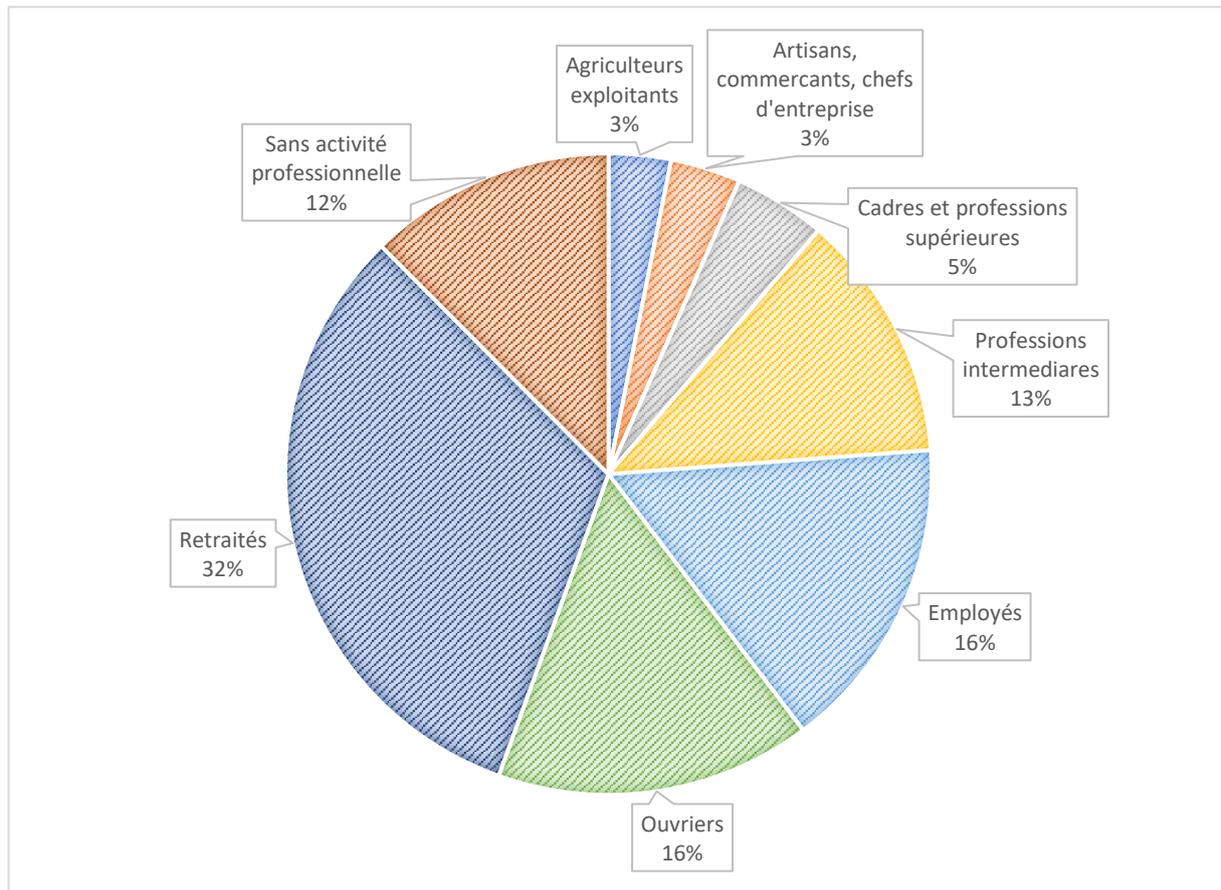
Caractéristiques utiles dans le cadre du PLPDMA :

Les enfants ou adolescents représentent 18% de la population, et sont sensibilisés par des animations scolaires et périscolaires.

La classe d'âge 45 à 74 ans représente 41% de la population. Actuellement, les actions de sensibilisations pour cette tranche d'âge sont effectuées en suivi de collecte en porte à porte chez les usagers, ou lors d'actions telles que la journée association à Sermaize-les-Bains, la visite du CCAS de Sainte-Ménéhould, etc...

La classe des 60 à 75 ans et plus représente 27% de la population. Les retraités font régulièrement partie de clubs ou d'associations, il peut être envisagé de se rapprocher de ces associations afin de les sensibiliser également, autrement que par le porte-à-porte.

2.1.4. Catégories socio-professionnelles



Les professions de cadres, agriculteurs, artisans et chef d'entreprise représentent 11% de la population. Les professions intermédiaires représentent 13%, et les employés ou ouvriers 32%. Quant aux retraités, étudiants et personnes sans activité professionnelle, ils représentent 44% de la population.

Caractéristiques utiles dans le cadre du PLPDMA :

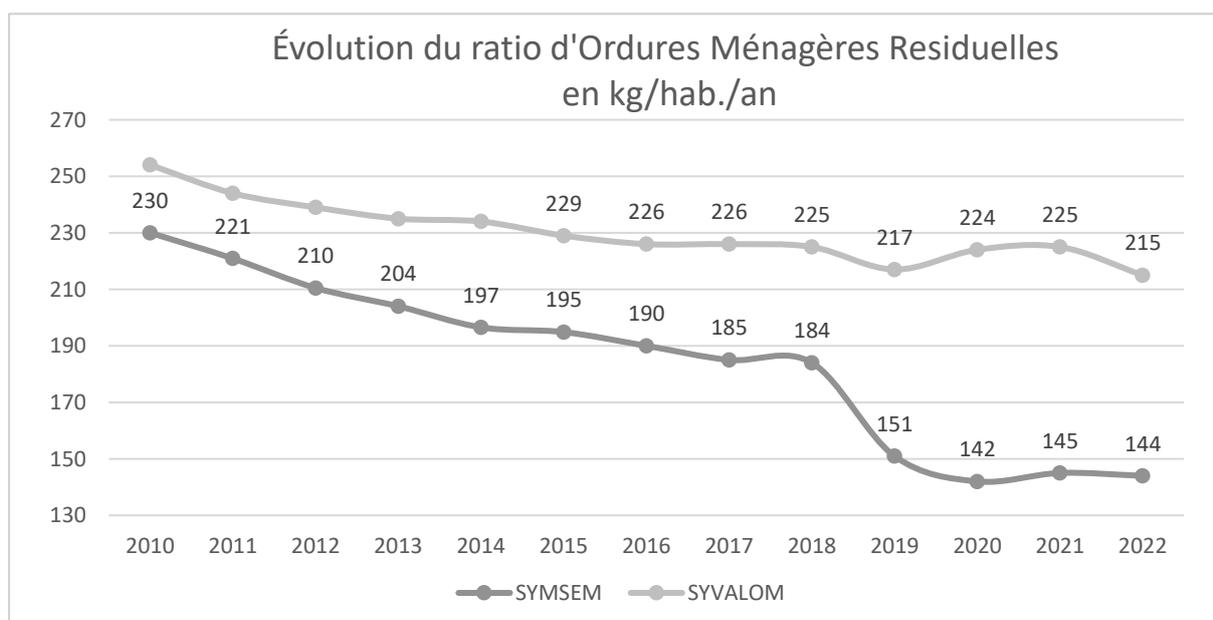
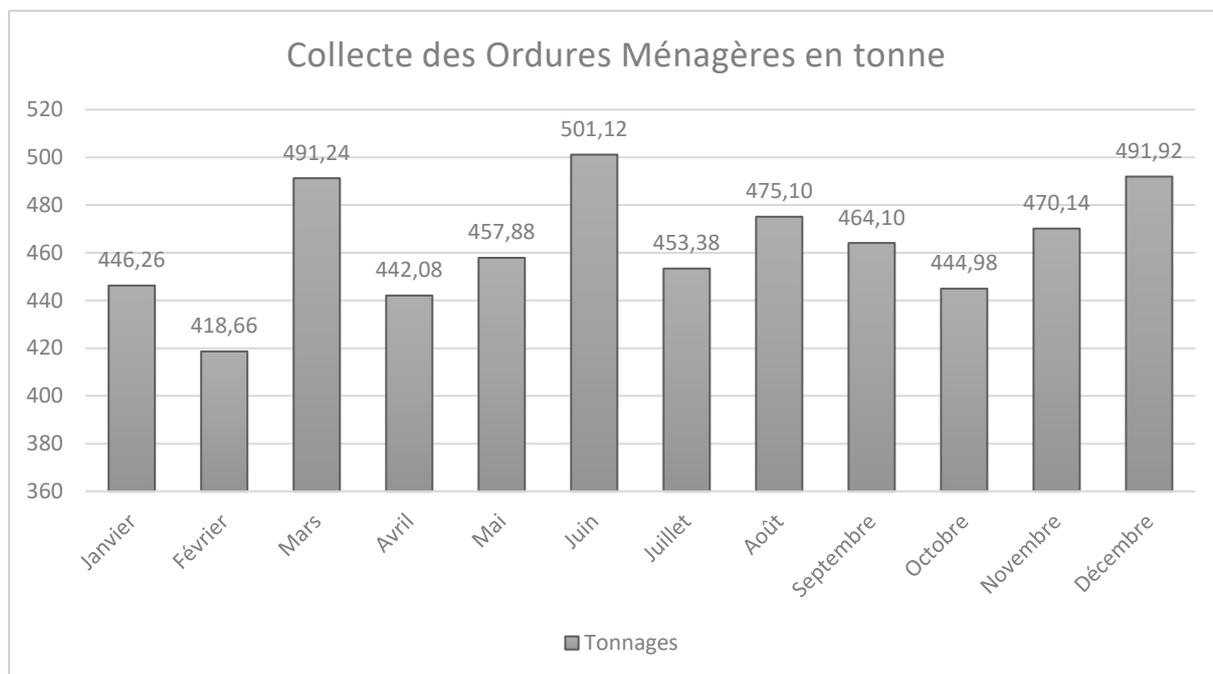
Plus de la moitié de la population est active (56%) : ouvriers, employés, professions intermédiaires, cadres et professions supérieures, artisans, commerçants, chefs d'entreprise et agriculteurs.

On compte 32% de retraités, représentant une cible à prendre également en compte comme vu précédemment.

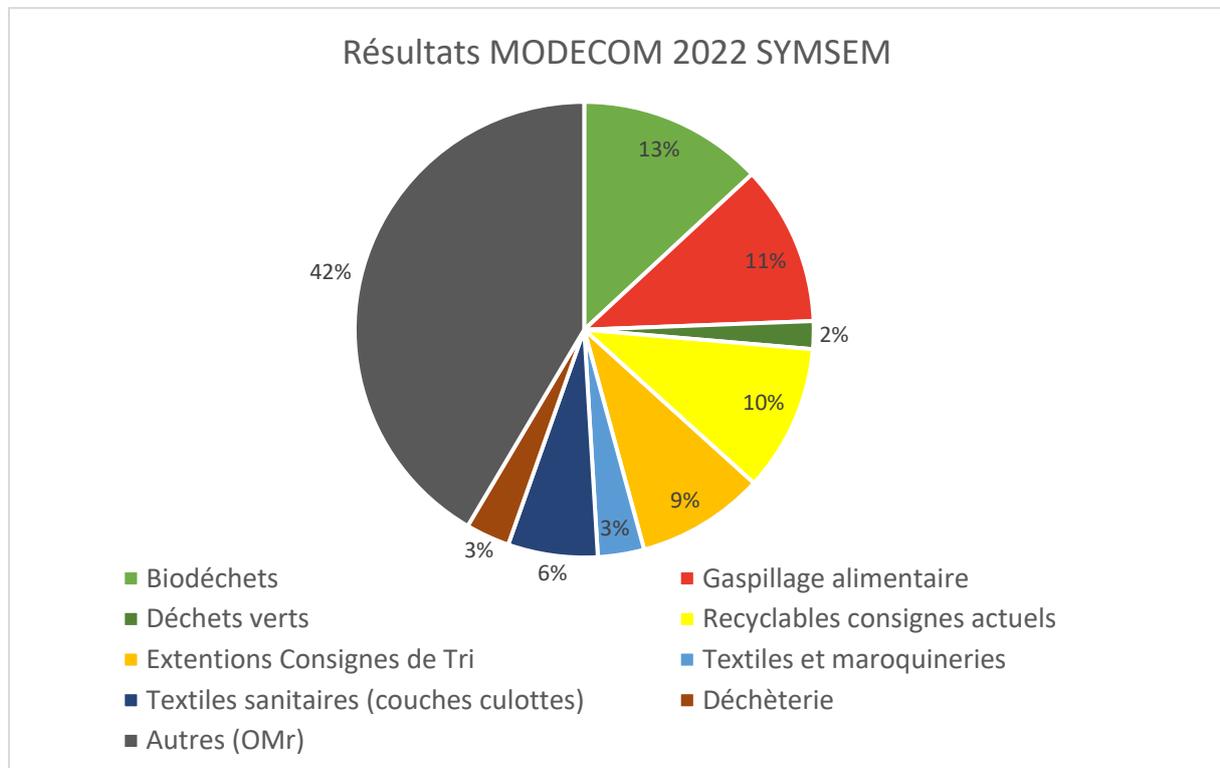
Chapitre 3. TONNAGES

3.1.1. Tonnages des ordures ménagères résiduelles

En 2022, 5 557 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en porte à porte et incinérées au SYVALOM.



En 2022, le SYMSEM a organisé une étude sur la composition des ordures ménagères, selon la méthode MODECOM. 13 échantillons de 50kg de déchets ont été prélevés lors des différentes tournées de collecte des ordures ménagères. Nous pouvons constater que 51% des déchets peuvent maintenant être évités dans la poubelle ménagères (seuls les déchets « autres » et les textiles sanitaires doivent rester dans cette poubelle).



Caractéristiques utiles dans le cadre du PLPDMA :

Les habitants du SYMSEM ont produit 144kg d'ordures ménagères par an et par habitant en 2022, soit une baisse des ordures ménagères de 5% par rapport à 2019.

La mise en place en 2020 de la Redevance Incitative a incité la population à réduire considérablement la production d'ordures ménagères. Le but étant d'atteindre la moyenne des territoires du Grand Est en tarification incitative, soit 135kg par habitant et par an, et d'essayer de faire mieux.

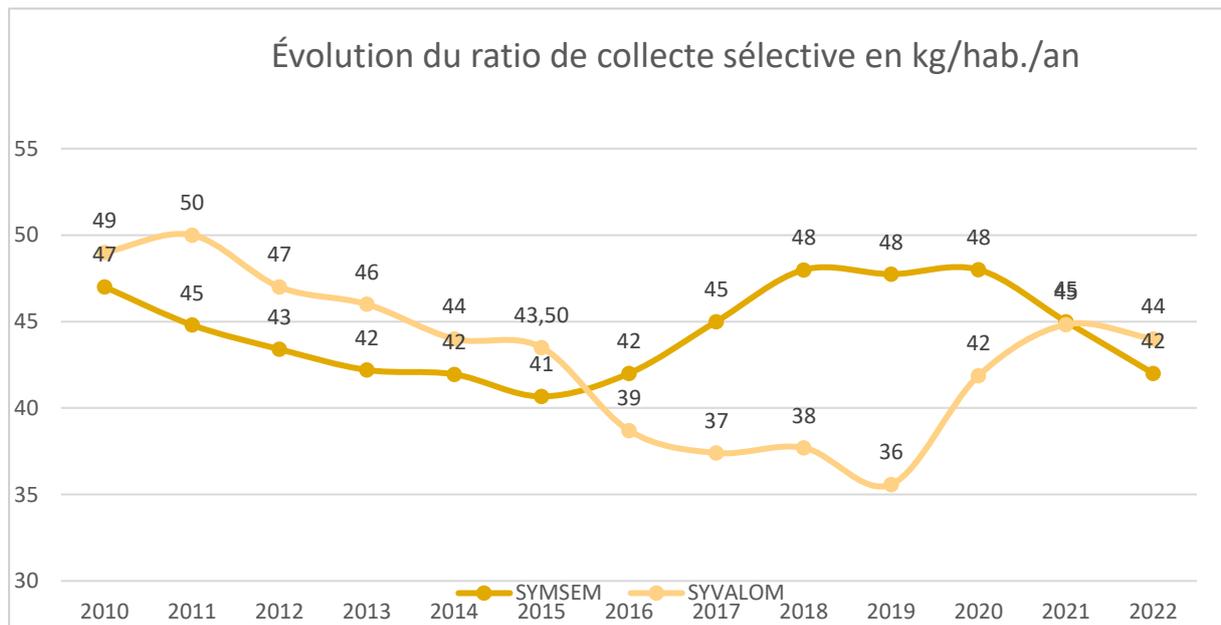
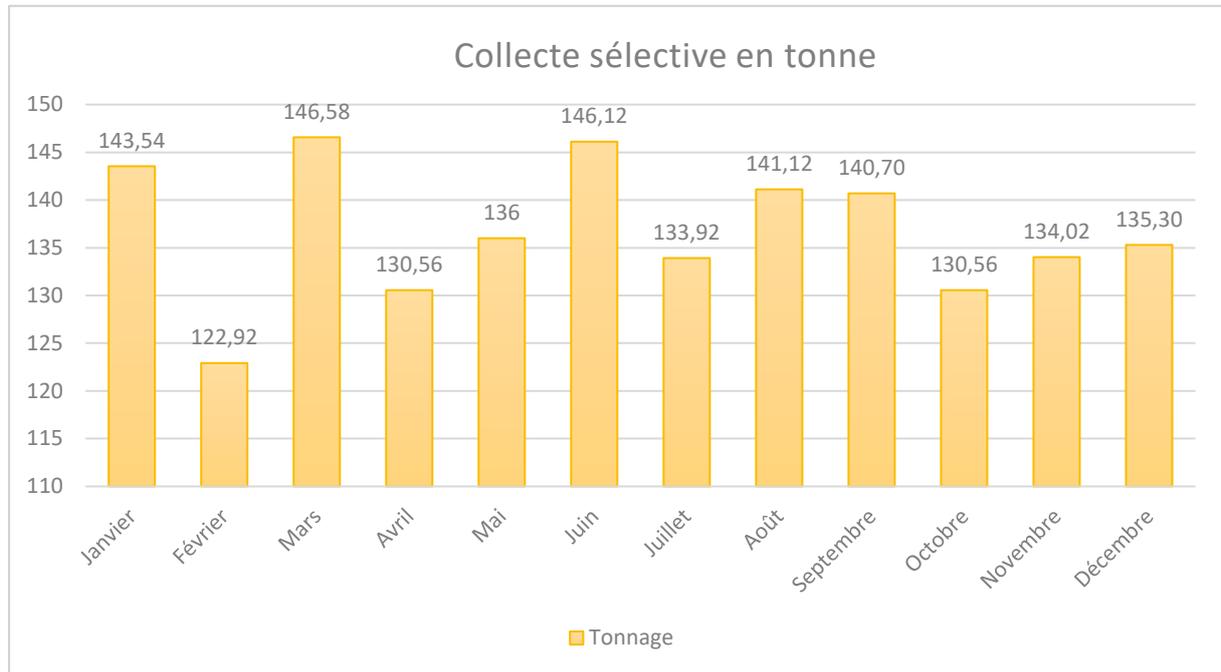
Aujourd'hui nous sommes à 144kg/hab/an. La moyenne du SYVALOM est de 219,6kg/hab/an.

Lors des caractérisations, du textile et des piles ont été retrouvés dans les OMr, une communication doit être mise en place afin d'éviter de trouver ces déchets dans la poubelle ménagère. Une communication aux mairies a été effectuée afin de leur mettre à disposition un bac à pile dans leurs mairies.

3.1.2. Tonnage de la collecte sélective

La collecte sélective comprend les papiers, les cartons et cartonnets d'emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires ainsi que les emballages en métal (aluminium et acier).

En 2022, 1 641 tonnes de papiers et d'emballages ont été collectées en porte à porte.



Le taux de refus de tri du SYMSEM était à 7,15% en 2022. À titre indicatif le taux de refus du SYVALOM était de 13,12%. Nous avons le taux de refus de tri le plus bas du département.

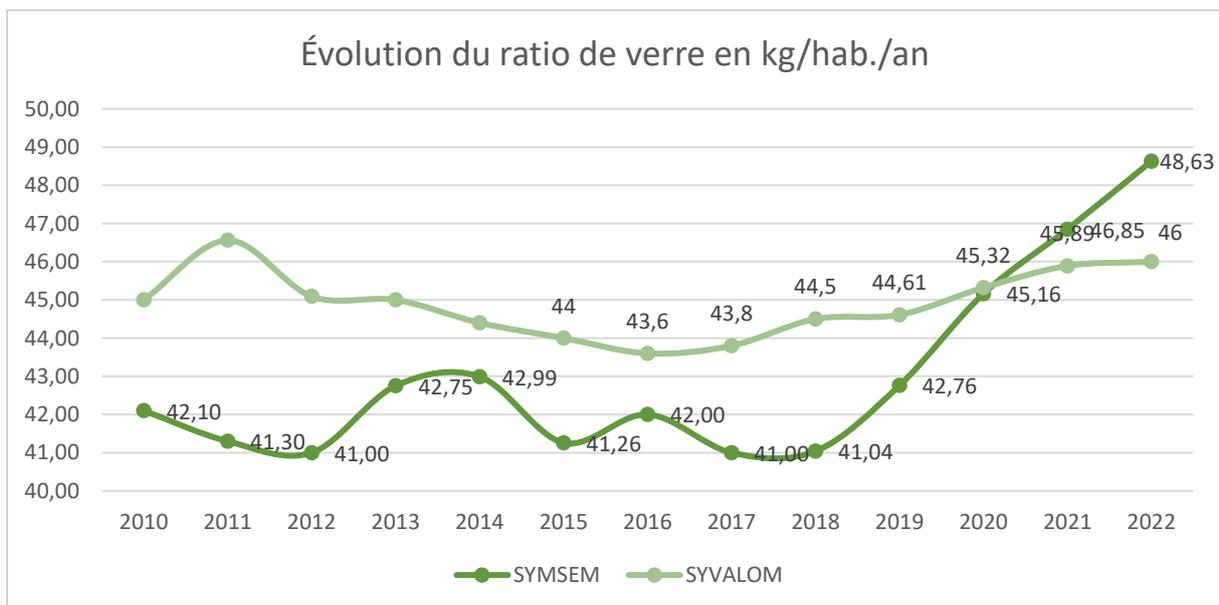
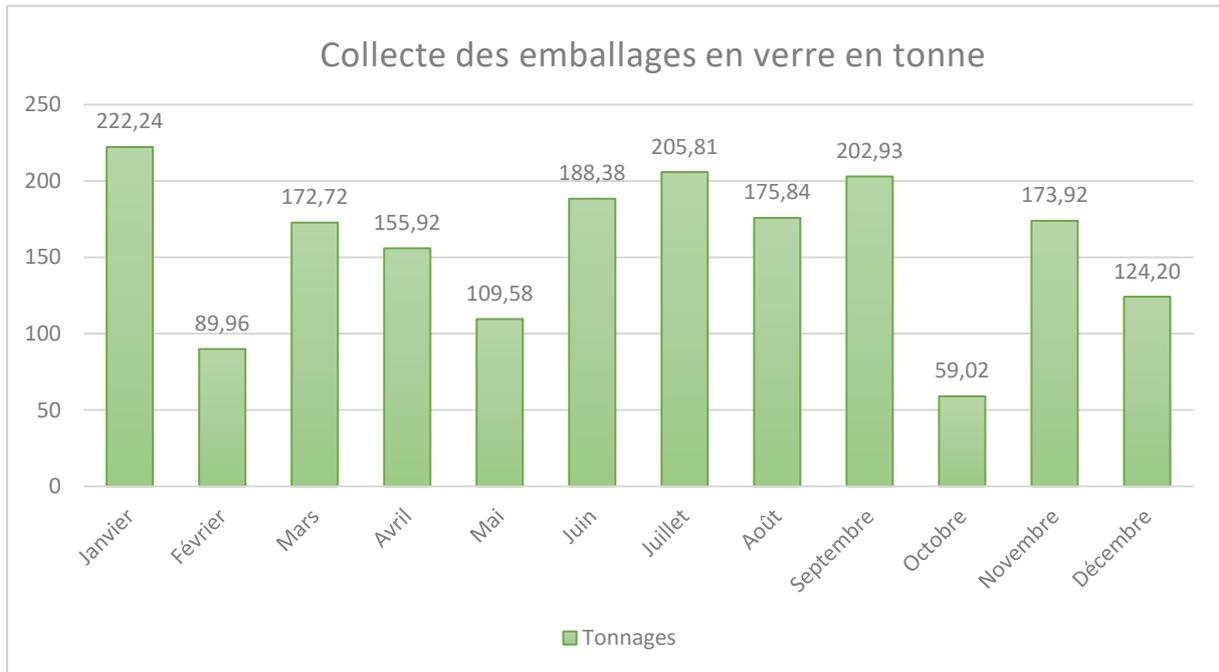
Caractéristiques utiles dans le cadre du PLPDMA :

Le ratio de collecte sélective du SYMSEM reste stable de 2018 à 2020, et a diminué depuis 2021 à la suite d'un renforcement des consignes de tri.

La communication sur les consignes de tri ainsi que les suivis de collectes ont un impact positif sur les performances de tri. Ces actions doivent être maintenues, et les lieux sensibles où les erreurs reviennent régulièrement doivent être améliorés (ex : Sermaize-les-Bains, Sainte-Menehould...).

3.1.3. Tonnage de la collecte du verre

En 2022, 1 881 tonnes d’emballages en verre ont été collectés en apport volontaire.

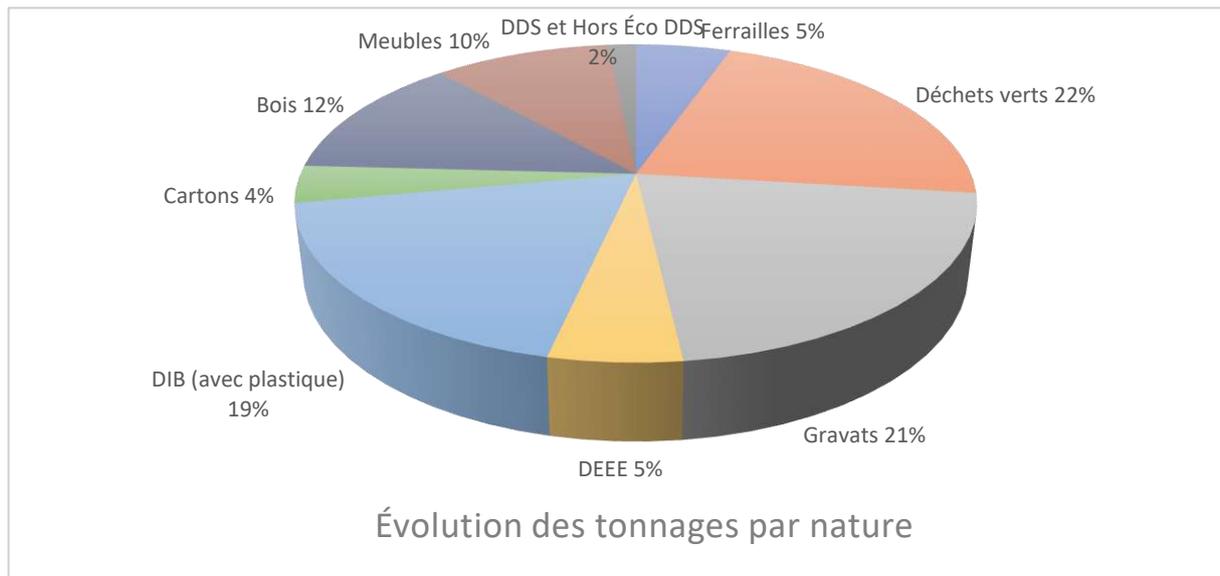


Caractéristique utile dans le cadre du PLPDMA :

On remarque une hausse de la collecte du verre entre 2019 et 2022 de 14%.

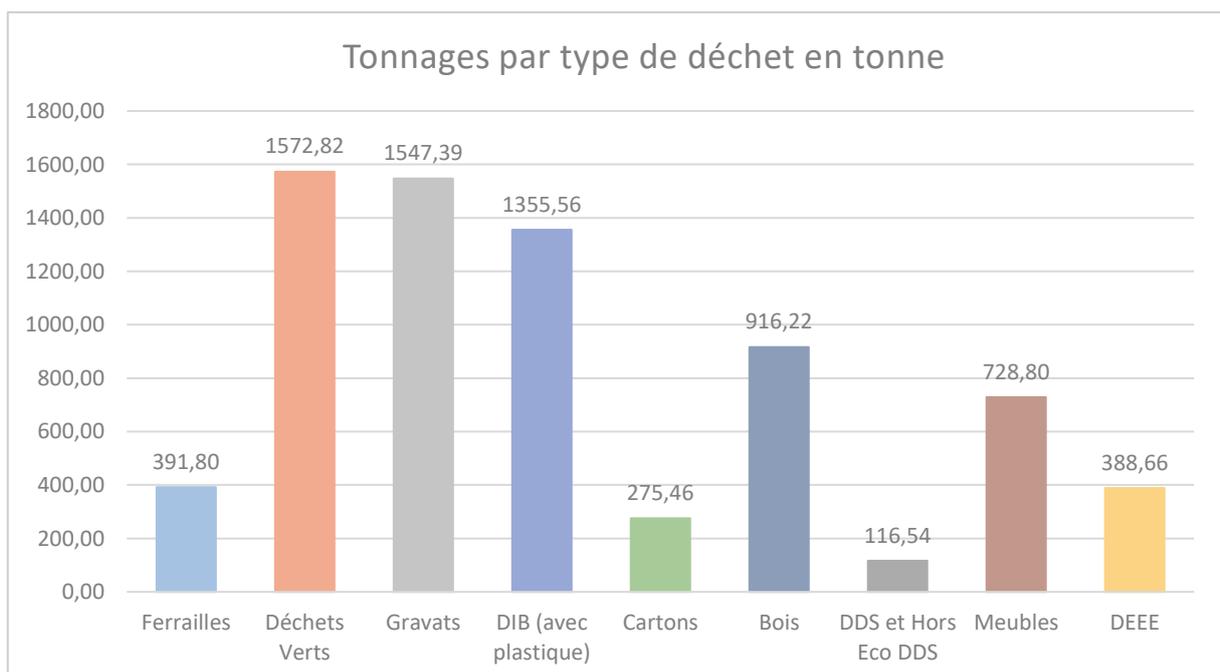
Le fait d'être en Redevance Incitative incite les personnes à mettre les bouteilles, les pots et les bocaux en verre dans les bornes à verre. Il en est de même du renforcement des consignes pour le sélectif.

3.1.4. Tonnages en déchèterie



Les déchets verts, les gravats et les DIB (Déchets Industriels Banals) représentent les apports les plus importants en déchèteries, soit 62 % des apports totaux en termes de tonnages.

En termes de quantités, les DIB, les déchets verts et le bois représentent les apports les plus importants en déchèteries, avec le plus de rotations de bennes dans l'année.



DÉCHETS	NOM DE(S) L'ENTREPRISE(S) DESTINATAIRE(S)
Bois	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51)
Cartons	Bruhat à Vitry-le-François (51) COVED à La Veuve (51)
Cartouches d'encre	Print Services
Capsules de café	Collectors / Nespresso par Suez
DDS	Éco-Déchets (51), livrés à divers prestataires
Hors Éco-DDS	Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
DEEE	Écologic par Véolia à Beine-Nauroy (51)
Déchets verts	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Suez à Vouillers (51)
Emballages en verre	O-I Manufacturing à Reims (51)
Encombrants	Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à la Veuve (51)
Gravats	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51) Suez à Huiron (51) Paul Calin à Saint-Dizier (52)
Huiles de vidange	Compagnie Française Éco Huile à Saint-Quentin (02)
Huile alimentaire	Quatra à Lokeren (Belgique)
Lampes et néons	Ecosystem
Métaux	Bruhat à Vitry-le-François (51)
Mobilier	Éco-Mobilier par Véolia à Beine-Nauroy (51) et Saint-Dizier (52)
Plastique	Broyages Nord Est à Livry-Louvercy (51)
Piles et accumulateurs	Corépile → Chimirec-Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60)
Textile	Le Relais à La-Chapelle-Saint-Luc (10)
Radiographies	Le Lions Clubs à Vésigneul-sur-Marne (51)
Batteries	Bruhat à Vitry-le-François (51)

Caractéristique utile dans le cadre du PLPDMA :

Le tonnage hors gravats en déchèterie pour la région Grand Est, est de 163kg/habitant.

Le tonnage hors gravats en déchèterie, pour les collectivités en tarification incitative de la région Grand Est, est de 207kg/habitant.

Les tonnages communiqués auparavant du SYMSEM sont avec les gravats. Le ratio kg/hab./an sans les gravats pour les déchèteries est de 140kg/hab./an.

Les tonnages sont faibles, et les attentes de la collectivité sont de descendre les tonnages des DIB avec plus de recyclages, pour moins d'incinération.

Afin de diminuer les quantités dans de DIB et de réduire les coûts, le SYMSEM a mis en place une benne plastique dans plusieurs de ses déchèteries.

TABLEAU COMPARATIF BENNE DIB AVEC BENNE PLASTIQUE & PLÂTRE			
Coûts 2022	DIB	Plastique	Plâtre
Rotation par benne	25,82€ / tonnes	205,00€	205,00€
Traitement	91,42€ / tonnes		
TGAP	12,00€ / tonnes		
Valorisation			91,00€ / tonne

TABLEAU COMPARATIF GRAND EST & SYMSEM

	GRAND EST *	SYMSEM (données 2022)
Population	5 556 219 habitants (population INSEE 2019)	39 619**
Nombre de déchèteries	468 déchèteries	12 déchèteries et 1 plate- forme de déchets verts
Déchets collectés en déchèteries	211kg/habitant/an	177kg/habitant/an
Nombre de visites à l'année	11 132 969	59 620

*Source : Enquête nationale ADEME 2019 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016).

** La population desservie est légèrement différente de celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées en raison d'une convention passée entre le SYMSEM et la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der. Au total, ce sont donc 39 619 habitants qui accèdent aux déchèteries du SYMSEM.

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry en Perthois ne sont pas comptabilisés car ils vont en priorité dans les déchèteries de Vitry-le-François et Somsois. En revanche, les habitants d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, Cheminon, Hauteville, La-Chaussée-sur-Marne, Maurupt-le-Montois, Saint-Vrain et Songy sont comptabilisés car ils vont dans certaines déchèteries du SYMSEM.

Chapitre 4. PLAN D' ACTIONS

4.1.1. Axe 1 : Collectivité exemplaire

<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement du SYMSEM sur des actions de préventions des déchets • Accompagnement des organisateurs d'évènements / réunions zéro déchets • Partenariat 	
Actions réalisées	Actions à venir
<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'ambassadrice du tri se déplace sur le territoire pour les habitants qui demande un rappel des consignes de tri ✓ Ressourcerie Récup'R reprend sur certaines de nos déchèteries les déchets de type mobiliers, électroménagers, multimédia, culture, jouets, vêtements, décoration, sport et bricolage en bon état ✓ Opération compost & broyat en déchèterie ✓ Participation à des évènements : fête de l'abeille à Courtisols, la journée des associations de Sermaize les Bains ✓ Réduction des OMR depuis plusieurs années (de 184kg en 2018 à 144kg en 2022), meilleure collectivité au niveau départemental avec le meilleur ratio/kg/hab. au niveau des OMR en comparaison avec la moyenne du SYVALOM ✓ Organisation de formations auprès des élus sur les dépôts sauvages avec des intervenants ✓ Vente de composteurs par le SYMSEM à prix réduits 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Temps en externe sur les différentes communes pour présenter le compostage ➤ Proposition d'accompagnement des organisateurs d'évènements pour réduire leurs déchets (activités sur la réalisation de produits ménagers) ➤ Filière à responsabilité élargi du producteur ➤ Augmenter la collecte des piles car certaines se retrouvent encore dans le bac à ordures ménagères ➤ Augmenter la collecte des textiles ➤ Réduire les OMR

ACCOMPAGNEMENT PAR L'ÉQUIPE DU SYMSEM

Objectifs de prévention des déchets :

- Faire prendre conscience de l'importance du tri aux usagers (écologique, économique, etc...) ;
- Supprimer le compostable des OMR ;
- Distribuer aux mairies qui souhaitent participer des boites de récupération de piles.

Objectifs d'optimisation de la gestion des déchets :

- Continuer à réduire les OMR (baisse déjà réalisée – le SYMSEM est à la 1^{ère} place départementale) ;
- Réduire les refus de tri et de collecte ;
- Améliorer les taux de caractérisations du sélectif ;
- Supprimer le compostable des OMR ;
- Valoriser plus de flux et incinérer moins de déchets.

Contenu de l'action :

- Suivi de collectes sélectives, avec indications des erreurs commises dans le sac jaune grâce à une affichette collée sur le sac ;
- Explication en directe à des groupes d'usagers sur le tri sélectif lors de visite dans des centres de vie ;
- Déplacement chez l'utilisateur lorsque celui-ci sollicite une aide au tri ;
- Participation à des journées d'action comme journées d'associations, avec stand ;
- Visite du Centre de tri ;

Public visé : Tout public, surtout les adultes

Déchets évités : Tout déchets non recyclables

Partenaires : Les communes et leurs services animation

Indicateurs de suivi :

- Tableau de suivi de collecte par localisation (90 villages vérifiés), avec indications du nombre de sacs refusés par village (388 sacs refusés avec affiche « erreur de tri » apposée) du 01/02/2022 au 31/07/2022 ;
- Tableau de suivi de passage chez les usagers (34), avec le problème rencontré et sa solution du 01/02/2022 au 31/07/2022 ;
- Tableau de suivi des actions en animations lors de journées, de manifestations communales (journées de associations de Sermaize, etc...) du 01/02/2022 au 31/07/2022 ;
- Tableau de suivi de l'opération compost et broyat en avril 2022 ;
- Tableau de bord rubrique réemploi ;
- Mise à jour des conventions de partenariats avec les éco-organismes.

Perspective à 2024 :

- Augmenter le tri avec l'extension des consignes de tri en 2023 ;
- Former les ripeurs (deux fois par an) ;
- Augmenter le réemploi ;
- Pérenniser l'opération compost, et organiser une opération broyat à part ;
- Augmenter la vente de composteur ;
- Pérenniser les suivis de collecte ;
- Continuer à faire régulièrement de la prévention.

4.1.2. Axe 2 : À la maison

<ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition de stop-pub sur le territoire• Promotion des produits peu générateurs de déchets• Sensibiliser les usagers• Accompagnement du SYMSEM sur des actions de préventions des déchets	
Actions réalisées	Actions à venir
<ul style="list-style-type: none">➤ Distribution de stop-pub aux Mairies➤ Mise à disposition de stop-pub en déchèterie et au SYMSEM➤ Page internet rubrique sur les produits réutilisables pour réduire ses déchets➤ Promouvoir le compostage	<ul style="list-style-type: none">➤ Propositions d'ateliers : produits ménagers, rappel des consignes de tri➤ Mettre en place sur le site plusieurs recettes de produits cosmétique ou ménager➤ Proposer des stop-pub sur les évènements➤ Diffusion de recettes anti-gaspillage

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Objectif de prévention des déchets : Modifier les pratiques et les comportements des habitants et des acteurs en leur inculquant des gestes de prévention des déchets.

Contenu de l'action :

La communication auprès du Grand Public est une priorité pour l'animation du PLPDMA. Elle prend plusieurs formes :

- Distribution de stop-pub aux Mairies, mais également une mise à disposition dans les déchèteries et au siège du SYMSEM, proposer des stop-pub lors d'évènements ;
- Campagne de communication : site internet (page rubrique sur les produits réutilisables pour réduire ses déchets), publications sur PanneauPocket ;
- Promotion de recettes de produits cosmétiques ou ménagers à faire soi-même ;
- Proposition d'ateliers afin de faire ses propres produits ménagers, mais aussi sur les rappels de consignes de tri ;
- Promotion de la vente de composteurs par le SYMSEM, ou tout simplement le compostage.

Public visé : Grand public

Déchets évités : Sélectifs, OMR

Partenaires : Mairies...

Indicateurs de suivi : Tableau de suivi des animations

Perspective à 2024

- Famille zéro déchets ;
- Développer la communication ;
- Mise en place d'ateliers.

4.1.3. Axe 3 : Une seconde vie pour les objets

Actions réalisées	Actions à venir
<ul style="list-style-type: none">➤ Réemploi dans la déchèterie de Courtisols, Sainte-Ménéhould, Pargny-sur-Saulx, Pogny et Thiéblemont-Farémont➤ Bornes d'apports volontaires textiles➤ Les déchets verts de nos déchèteries sont utilisés pour faire le compost que l'entreprise nous livre pour l'opération compost. De même que le broyat est effectué par un agent du SYMSEM à partir des branchages amenés en déchèteries lors de l'opération broyat	<ul style="list-style-type: none">➤ Récup'R est intéressé pour s'implanter sur notre territoire : voir pour un appui.➤ Caissons réemploi

DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Objectifs de prévention des déchets :

- Donner une seconde vie aux objets réutilisables ;
- Permettre à d'autres personnes de bénéficier d'objets que d'autres ne veulent plus.

Objectif d'optimisation de la gestion des déchets : Réduire les tonnages dans les déchèteries.

Contenu de l'action :

Depuis janvier 2021, le SYMSEM a progressivement mis en place du réemploi dans 5 déchèteries, en partenariat avec la ressourcerie Récup'R et le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Sainte-Ménéhould.

La ressourcerie Récup'R est une structure associative se situant à Dizy depuis 2016, et dont les ateliers (non ouverts au public) se trouvent à Épernay. La ressourcerie est présente dans les déchèteries du SYMSEM de la manière suivante :

- À Courtisols depuis janvier 2021, les jeudis en semaine impaire de 14h30 à 17h00 ;
- À Pargny-sur-Saulx depuis juin 2021, les jeudis en semaine paire de 15h00 à 17h30 ;
- À Thiéblemont-Farémont depuis septembre 2021, les vendredis en semaine paire de 15h00 à 17h00 ;
- À Pogny depuis décembre 2021, les vendredis en semaine impaire de 15h00 à 17h00.

Les usagers peuvent donner leurs meubles, chaises, produits de décoration, livres, vaisselle, bibelots, jouets pour enfants... en bon état. Récup'R les collecte pour les revendre dans sa boutique, après les avoir testés et réparés si besoin. Les objets qui ne sont pas réparables sont recyclés par la suite.

En plus de la ressourcerie, un caisson réemploi est mis en place dans la déchèterie de Sainte-Ménéhould depuis mars 2021. Les usagers peuvent y déposer des objets en bon état comme des bibelots, de la

vaisselle, des jouets, des meubles... Ceux-ci sont par la suite récupérés par le CCAS de Sainte-Mènehould.

Des bornes d'apports volontaires textiles sont mises en place depuis plusieurs années dans chacune des déchèteries du territoire.

Public visé : Grand public

Déchets évités : DIB, D3E, bois, textile

Partenaires :

- La ressourcerie Récup'R ;
- Le CCAS de Sainte-Mènehould ;
- Le Relais.

Indicateurs de suivi :

- Tonnages récupérés par Récup'R ;
- Tonnages des bennes de DIB, bois... dans les déchèteries du SYMSEM.

Perspective à 2025

- Pérenniser les opérations de compost et de broyat ;
- Étendre le partenariat avec la ressourcerie Récup'R à toutes nos déchèteries.

4.1.4. Axe 4 : Promouvoir le compostage individuel et les techniques alternatives de gestion des déchets verts

• Réduire le tonnage d'ordures ménagères incinérées par évitement des biodéchets	
Actions réalisées	Actions à venir
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir le jardinage naturel pauvre en déchets : broyage des déchets verts ➤ Vente de composteurs à prix réduits par le SYMSEM ➤ Opération compost et broyat ➤ Gestion des déchets verts : l'agent de maintenance du SYMSEM est disponible pour du broyage au sein des communes ➤ Développer les plateformes de déchets verts : Courtisols, Saint-Amand-sur-Fion, Ville-sur-Tourbe ➤ Sur la page internet du SYMSEM une rubrique sur le compostage est disponible sur « réduire ses déchets -> compostez vos déchets » ➤ Proposition de l'animation « découverte du compostage » par l'ambassadrice du tri 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer à développer le compostage individuel ➤ Suivre la loi AGEC qui imposera dès 2024 de ne plus mettre ses bio déchets en poubelle d'OM ➤ Réaliser des composteurs par des entreprises locales ➤ Développement de plateformes de déchets verts : Arrigny, Sainte-Ménéhould et Mairy-sur-Marne

PROMOUVOIR LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET LES TECHNIQUES ALTERNATIVES DE GESTION DES DÉCHETS VERTS

Objectif de prévention des déchets : Promouvoir les pratiques de compostage.

Objectifs d'optimisation de la gestion des déchets :

- Réduire les quantités de biodéchets dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
- Réduire les tonnages de déchets verts en déchèterie.

Contenu de l'action :

Le SYMSEM propose depuis plusieurs années la vente de différents composteurs, à des prix préférentiels :

- Composteur bois 400 litres au prix de 30€ ;
- Composteur plastique de 400 litres au prix de 25€ ;
- Composteur bois 600 litres au prix de 40€ ;
- Composteur plastique 600 litres au prix de 40€.

Le SYMSEM propose également la vente d'outil mélangeur et de bio seau, au prix de 2€ chacun.

Le SYMSEM recommande les composteurs 400 litres pour les terrains allant jusqu'à 500m², et les composteurs 600 litres pour les terrains de plus de 500m². De plus, l'outil mélangeur est utile afin d'aérer et mélanger le compost. Quant au bio seau, il est très pratique pour stocker temporairement les biodéchets avant de les vider dans le composteur, évitant ainsi des allers-retours jusqu'au composteur.

Afin d'en bénéficier, les usagers doivent fournir un bon de commande avec le règlement, et peuvent choisir de le retirer :

- Soit au siège du SYMSEM, à Dampierre-sur-Moivre ;
- Soit dans l'une des 12 déchèteries, afin d'être livré plus près de leur domicile.

Ils sont par la suite contactés par téléphone afin d'être informés de la livraison de leur commande.

Le SYMSEM communique régulièrement sur la vente de composteurs dans l'Echo, mais une page y est également dédiée sur le site internet. De plus, sur le site, une page a également été réalisée sur les bonnes pratiques du compostage afin d'aider les habitants. Un guide du compostage est également distribué avec chaque composteur vendu.

Le compostage est également bénéfique pour les usagers, puisqu'il permet de réduire de 30% le poids de leurs ordures ménagères, mais également de produire un amendement organique de qualité et gratuit.

Il y est observé une augmentation des ventes en 2021, en raison de la communication effectuée, et de la mise en place de la Redevance Incitative depuis 2020, les usagers souhaitant réduire leur quantité d'ordures ménagères.

Le SYMSEM propose également depuis 2019 la mise à disposition de broyeurs à végétaux pour les usagers particuliers, habitant sur le territoire. Le SYMSEM en possède 5.

Lors de la mise à disposition du broyeur, les usagers doivent ramener une convention complétée et signée, et une fiche « Bonne pratique » leur est remise, qui reprend les différentes indications pour le bon fonctionnement du broyeur.

Le SYMSEM met également à disposition des communes un broyeur thermique de plus grande capacité. Celui-ci ne peut être utilisé qu'en présence d'un agent du SYMSEM qui en assure le bon fonctionnement, ainsi que le transport et la mise en service.

Public visé : Grand public

Déchets évités : Biodéchets et végétaux

Partenaires : Réseau Compost et Citoyen

Indicateurs de suivi :

- Nombre de composteurs vendus ;
- Tonnages des bennes de déchets verts dans les déchèteries.

Perspective à 2026 :

- Continuer à développer la vente de composteur individuel ;
- Promouvoir le broyage.

4.1.5. Axe 5 : compostage collectif

• Etude de faisabilité de compostage collectif	
Actions réalisées	Actions à venir
<ul style="list-style-type: none">➤ Création d'un guide sur le compostage partagé➤ Courrier envoyé au bailleurs sociaux et agence immobilière pour mettre en place un composteur collectif➤ Sur la page internet du SYMSEM une rubrique sur le compostage est disponible sur « réduire ses déchets -> compostez vos déchets »➤ Proposition de l'animation « découverte du compostage » par l'ambassadrice du tri	<ul style="list-style-type: none">➤ Atelier autour du compostage➤ Trouver un site de compostage partagé➤ Soutenir et valoriser le projet du tiers lieu de vie à Ste Menehould, « Les Frangines and Co » qui souhaiterait installer un gros composteur à partager➤ Promouvoir le mulching➤ Mise en place de composteurs partagés

PROMOUVOIR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Objectifs de prévention des déchets :

- Trouver des solutions de tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des usagers ;
- Respecter la loi AGECE.

Objectifs d'optimisation de la gestion des déchets :

- Réduire la quantité de biodéchets dans la poubelle d'OMR ;
- Valoriser les biodéchets.

Contenu de l'action :

- Contacter les bailleurs sociaux et leurs habitants, pour la mise en place de composteurs partagés ;
- Référencer les lieux susceptibles d'accueillir les composteurs partagés ;
- Aide à la mise en place, suivi des lieux.

Public visé : Habitats collectifs

Déchets évités : Biodéchets

Partenaires : Bailleurs sociaux, mairies, divers...

Indicateurs de suivi : Tableau de suivi

Perspective à 2027 :

- Utiliser le compost réalisé par le compostage partagé ;
- Proposer des formations guide composteur ou jardinage au naturel.

4.1.6. Axe 6 : À l'école

Actions réalisées	Actions à venir
<ul style="list-style-type: none">➤ Animations sur le compostage, le tri sélectif, la visite des déchèteries, la visite du centre de tri du SYVALOM➤ Tester l'animation du gaspillage alimentaire dans toutes les écoles	<ul style="list-style-type: none">➤ Sensibilisation des cantines, limiter les repas uniquement aux quantités nécessaires

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Objectif de prévention des déchets : Réaliser des animations pour inculquer aux plus jeunes les gestes de réduction des déchets et de tri des emballages, mais également sur la valorisation des déchets.

Contenu de l'action : Le SYMSEM propose aux établissements scolaires des animations autour du tri/recyclage, de la réduction et de la valorisation des déchets, ainsi que sur le gaspillage alimentaire et le compostage. Ces ateliers sont animés par l'Ambassadrice du tri du SYMSEM.

Public visé : Scolaires (maternelle, primaire)

Déchets évités : Déchets ménagers assimilés

Partenaires : Établissements scolaires

Indicateurs de suivi (entre 01/03/22 et le 30/06/22) :

- Nombre d'écoles sollicitées sur le territoire : 32 ;
- Nombre d'écoles intéressées : 15 ;
- Nombre d'animations demandées : 99 ;
- Nombre d'animations réalisées : 80 ;
- Nombre d'enfants sensibilisés : 1 377 ;

Perspective à 2023 :

- Poursuivre les animations scolaires sur l'ensemble du territoire du SYMSEM ;
- Réaliser un concours avec les scolaires sur les déchets.

4.1.7. Axe 7 : Communication et sensibilisation

• Communication sur la thématique de la prévention des déchets	
Actions réalisées	Actions à venir
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Publication de l’Echo du SYMSEM ➤ Création du guide de compostage domestique ➤ Mise à jour de la page internet sur la rubrique déchèteries et déchets autorisés ➤ Création des panneaux D3E en déchèterie ➤ Mise en place d’une lettre de rappel des consignes de tri ➤ Création du calendrier annuel, pour indiquer les jours de tournées, les horaires d’ouverture des déchèteries... ➤ Renseignements téléphoniques ➤ Transmission d’informations aux Mairies ➤ Réalisation d’une réglette de tri ➤ Création et diffusion d’une affiche pour les nouvelles consignes de tri à partir du 1^{er} janvier 2023 ➤ Réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une semaine d’activité sur la réduction des déchets pourra être mis en place par l’ambassadrice du tri pour les adultes du territoire qui veulent y participer ➤ Enregistrer le programme du SYMSEM au calendrier des événements du développement durable

Objectif de prévention des déchets : Sensibilisation au tri pour réduire ses déchets, renforcée par des actions supplémentaires, parfois nationales.

Contenu de l’action : Au sein du SYMSEM, pendant une semaine prévoir d’accueillir du public et proposer des conseils, visionnages de mini films, démonstration de compostage, quizz, etc., avec remise de goodies.

Proposer des actions spécifiques lors de semaines thématiques, comme l’opération compost lors de l’édition « Tous au compost » chaque année.

2022, en vue de la mise en place de l’extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, un courrier d’information a été envoyé à l’ensemble des habitants du territoire du SYMSEM, accompagné d’une réglette Mémotri réalisée par le SYMSEM. En parallèle, nous avons communiqué sur le site internet ainsi

que sur les différents réseaux sociaux tel que l'application PanneauPocket, mais également dans notre bulletin d'information distribué par les Mairies à tous les usagers. Nous avons également fourni aux Mairies une affiche réalisée par le SYVALOM, résumant les nouvelles consignes de tri afin qu'elles puissent les afficher sur leurs panneaux d'informations communaux.

Public visé : Tout public

Déchets évités : Tous les déchets

Partenaires : Entreprises diverses, SYVALOM

Indicateurs de suivi : Comptage des passages, avec tranches d'âge, et actions préférées

Perspective à 2026 : Proposer d'autres actions sur place.

4.1.8. Axe 8 : Promouvoir l'engagement citoyen vers un comportement « éco-responsable » ce qui permettra de réduire ses déchets

• Faire émerger un réseau d'acteurs engagés dans la promotion du mode de vie éco-responsable	
Actions réalisées	Actions à venir
<ul style="list-style-type: none">➤ L'ambassadrice du tri se déplace sur le territoire pour aider les usagers à faire évoluer leur comportement dans leurs gestes du quotidien liés aux déchets (tri), à l'alimentaire (gaspillage), à l'écologie (compostage)➤ Rubrique site internet : comment réduire ses déchets	<ul style="list-style-type: none">➤ Organisation régulière d'évènements sur la thématique de la prévention : chaque trimestre 1 semaine sera consacré à des activités (exemple : un trimestre sur le gaspillage alimentaire, un autre sur le compostage, sur le tri, sur la réduction ses déchets), ou en lien avec les semaines thématiques nationales.

S'ORIENTER VERS L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

Objectif de prévention des déchets : Devenir éco-responsable permet la réduction des déchets donc l'économie des matières premières épuisables et précieuses, de limiter les impacts sur l'environnement et sur le climat et, au niveau local, d'avoir moins recours à l'incinération ou au stockage de déchets, de maîtriser les coûts liés à la gestion de ces déchets. Cela permet aussi d'économiser l'énergie, les ressources, etc.

Objectif d'optimisation de la gestion des déchets : Réduire les tonnages de déchets collectés par le syndicat.

Contenu de l'action : Rencontre avec les usagers lors de suivis de collecte, ou lors des tenues de stands, etc... Enseignement vers les enfants pendant les animations scolaires diverses.

Public visé : Tout public

Déchets évités : Déchets non recyclables, non compostables

Partenaires : Mairies, associations, etc...

Indicateurs de suivi : Réduction des tonnages (tableau de bord) dans tous les flux de déchets / tableau de suivi des animations de l'ambassadrice du tri

Perspective à 2026 :

- Développer un réseau de citoyen engagé vers l'éco-responsabilité ;
- Faire évoluer le comportement des usagers afin de réduire ses déchets.

4.1.9. Axe 9 : Tarification incitative

• Sensibiliser les élus et les acteurs du territoire à la prévention des déchets	
Actions réalisées	Actions à venir
<ul style="list-style-type: none">➤ Faire comprendre la tarification incitative aux habitants du territoire➤ Rendre la grille tarifaire la plus juste possible	<ul style="list-style-type: none">➤ Continuer à adopter la grille tarifaire la plus juste possible➤ Suivre le fichier des usagers

LA REDEVANCE INCITATIVE

Objectif de prévention des déchets : Inciter les usagers à réduire leurs déchets par le compostage et le tri.

Objectifs d'optimisation de la gestion des déchets :

- Faire que la collecte et l'élimination des déchets se réalisent au moindre coût pour l'utilisateur ;
- Pérenniser les recettes financières du syndicat.

Contenu de l'action : Suivi du livre des comptes, matrice des coûts

Public visé : Usagers

Déchets évités : Tous déchets confondus

Partenaires : Autres syndicats, ADEME

Indicateurs de suivi :

- Matrice des coûts ;
- Compta coût.

Perspective à 2025 :

- Réduire les tonnages d'OMR ;
- Passer en CO2 pour les OMR ;
- Maintenir les tarifs ;
- Améliorer le système de collecte.

4.1.10. Axe 10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

• Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire	
Actions réalisées	Actions à venir
➤ Création d'une nouvelle animation scolaire par l'ambassadrice du tri	➤ Réaliser des ateliers sur les gestes anti-gaspillage : avec des restes et des épluchures, de bonne gestion du frigo des animations permettant de faire prendre conscience des bons gestes et mauvais gestes de la vie quotidienne

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Objectif de prévention des déchets : Faire prendre conscience que les mauvais gestes du quotidien engendrent du gaspillage alimentaire et qu'il est possible de les corriger par des changements de comportement.

Contenu de l'action : Animation avec jeu éducatif, visionnage de mini film et quizz

Public visé : Enfants de 5 à 12 ans

Déchets évités : Biodéchets

Partenaires : Écoles, associations

Indicateurs de suivi : MODECOM et tableau de suivi

Perspective à 2026 :

- Diminuer le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaire ;
- Réduire le gaspillage alimentaire dans les foyers (MODECOM) ;
- Favoriser le compostage ;
- Obtenir un changement de comportement des élèves.